



MÛRIR MON PROJET DE VERGER BIO

PRODUCTION VEGETALE

TITRE DE LA FORMATION : Mûrir mon projet de
verger bio
N° VIVEA : R075/2020/2485

NOM :
Prénom :
Entreprise :
Adresse :
CP : Commune :
Téléphone :
Mail :

Statut :
 Chef d'exploitation Cotisant solidaire
 Conjoint collaborateur Aide familiale
 Salarié agricole Autre :

Date de naissance :

Niveau d'études :
 Fin de scolarité obligatoire BEP, BPA, BEAP, CAP
 BAC BAC+2
 BAC+3 et 4 BAC+5 et plus

Adhésion à une association du réseau FRAB :
 Non Oui, laquelle :

J'ai pris connaissance des conditions générales de service et je les accepte,

Fait à _____ le _____
Signature _____

Vos attentes par rapport à la formation

J'ai déjà suivi une formation sur ce thème :
 Non Oui, laquelle :

Quelles sont les nouvelles connaissances / les nouvelles pratiques que je souhaite acquérir :

OBJECTIF

Découvrir et comprendre toutes les opérations culturales pour l'implantation et l'entretien d'un jeune verger (diversifié ou spécifique) en AB et en appréhender les coûts.

PRÉ-REQUIS

PAS DE CONNAISSANCES PRE-REQUISES OU PRE-REQUIS NECESSAIRES.

VALIDATION DE LA FORMATION

Au moyen d'une attestation de formation.

PROGRAMME

- Connaître les démarches à engager en amont de l'implantation de son verger bio.
- Découvrir et comprendre les principales interventions techniques correspondants aux besoins physiologiques des jeunes arbres fruitiers.
- Description du système de la ferme support de la formation et retour d'expérience sur l'implantation du verger.
- Être capable d'appréhender les coûts inhérents aux diverses interventions techniques.
- Estimation des besoins en terme de temps, de matériel, de compétences.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Retours d'expériences de la productrice intervenante, fiche détaillée de ferme et partage d'informations.

INTERVENANTE : Gabrielle STRUMPLER - Arboricultrice bio de Corrèze ayant créé son verger.

**RESPONSABLE ET FORMATEUR DU STAGE : MARGAUX COSTE- ANIMATRICE
AGROBIO IS**

INSCRIPTION

A compter de l'été 2019, seuls les agriculteurs, ayant droits et porteurs de projets adhérents au réseau Bio Nouvelle-Aquitaine ou à une structure du réseau FNAB (GAB) peuvent accéder à nos formations. Toutefois, les formations de la rubrique « conversion » sont accessibles à tous, adhérents et non adhérents du réseau. Au moment de l'inscription à la formation, si vous n'êtes pas adhérent et souhaitez le devenir, nous vous proposons de remplir et de renvoyer un bulletin d'adhésion à votre structure bio départementale. Si toutefois à l'issue de la formation votre adhésion n'était pas effective, nous nous réservons le droit de vous adresser en plus de la facture correspondant aux frais de formation, votre facture d'adhésion à acquittée pour l'année en cours.

	TARIFS	FINANCEMENT DE LA FORMATION	DEMARCHES A EFFECTUER
Agriculteur(trice)s.	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour	VIVEA* Crédit d'Impôt	Pour bénéficier du Crédit d'Impôt vous devez utiliser la déclaration spéciale Cerfa n°12635*01 et penser à conserver les attestations de stages et factures des formations.
Ayants droits VIVEA (cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial). Candidat à l'installation remplissant les trois conditions suivantes :	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour	VIVEA*	Si vous êtes candidat à l'installation vous devez : 1 – Vous inscrire dans le PPP. 2- Faire inscrire votre formation dans le PPP. 3 – Prouvez que vous n'avez aucun autre financement que VIVEA pour la formation.
Demandeurs d'emplois, candidats à l'installation non ayants droit VIVEA (ne répondant pas aux trois conditions ci-dessus).	Adhérent réseau BIO 200 € / Jour Non adhérent réseau BIO 300 € / Jour	Selon le cas : - Pôle Emploi. - Conseil Régional. - Autre financement public...	Se renseigner sur les financements possibles pour votre formation.
Salarié(e)s. Retraité(e)s	Adhérent réseau BIO 200 € / Jour Non adhérent réseau BIO 300 € / Jour	FAFSEA	Faire une demande auprès du FAFSEA.

*** ATTENTION car votre « crédit » VIVEA est plafonné à 2 000 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr ou sur l'application mobile et créez votre compte (voir document joint).**



MÛRIR MON PROJET DE VERGER BIO

MARDI 5 MAI 2020

7 HEURES

En [cliquant ici](#) :

Soit avec le bulletin d'inscription doit être complété et adressé

- par courrier à : BIO NA 12 bis rue St-Pierre 79500 MELLE

- ou par mail à p.pierre@bionouvelleaquitaine.com

AVANT LE 4 MAI 2020

• Nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible, et dans les délais, pour permettre une bonne organisation de la formation.

• Pour que votre inscription soit effective, votre bulletin doit être accompagné du règlement de la formation.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Service formations
05 49 29 17 18

p.pierre@bionouvelleaquitaine.com



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

LIEU, HORAIRES, DURÉE

Lieu : Les Vergers de Raulhac – Raulhac
– 19160 NEUVIC

Horaires : 09h30-13h00 et 14h00-17h30

Durée : 7 Heures

Repas : Pique nique tiré du sac

PUBLIC VISÉ

- Agriculteur, conjoint collaborateur
- cotisant solidaire, aide familial
- Candidat à la conversion et/ou à l'installation
- Salarié d'exploitation
- 8 stagiaires maximum

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé pour suivre cette formation.

